

**Conseil d'école n°2**  
*Jeudi 7 mars 2024*

**Secrétaire de séance : FCPE**

- **Équipe enseignante**

**11 élémentaires**

CM2 USCLADE Virginie, CM2 BEYSSERIAT Franck, CM1-CE2 LECOMPTE Aude, CM1 TUZET Julie / SELON Salomé  
CE2 BESSIERE Hélène, CE2 BUFFIN Fanny, CE2/CE1 COUDURIER Letitia (excusée) / ARGOUSE Karine (excusée), CE1 RIVOIRE  
Lionel, CE1 CALLIGARO Emilie, CP DUROURE Alexandra, CP SECRETANT Sylvie

**1 ULIS** GUILLEN Elsa (excusée)

**6 maternelles**

MS/GS TROCCAZ Catherine, MS/GS ALLIMANT Maïlys, MS/GS THINON Marielle, MS/GS ROCHE-PAGOT Angélique, TPS/PS  
STOFFER Claire, TPS/PS GUERY Isabelle

**Directeur**

BOREL Nicolas

**RASED**

PATAUD Stéphanie (psychologue scolaire - excusée), VEY Marine (maître d'adaptation - excusée)

**Inspecteur**

Monsieur GARAPON (excusé)

- **Représentants de parents d'élèves**

AUGIER Frédéric, GALICH Hélène, VINSU Mathilde, REVIRAN Chrystelle, REBOUR Lucie, BARDALOU Lucie, UNTEREINER,  
PERON Noura, BENSALD Eloïse, COHEN Noémie (excusée), LANTENOIS Dorothee, VALLADE Laure, VRINAT Marie-Cécile,  
PRAUD-GARCIA Delphine, CARDUCCI Laetitia, ROBERT Vincent, BUTEL Emilie

- **DDEN**

Monsieur MATHIEU Thierry

- **Représentant Mairie**

Monsieur le Maire (excusé)

Madame VALLON DAUVERGNE (élue aux affaires scolaires)

M. MOREL (Responsable pole enfance)

Mme LARGE (élue aux affaires scolaires)

- **ATSEM**

Madame PHILIPPE Christelle, Madame TERFAS Messaouda,

**1 / Fusion / Ville d'Oullins Pierre Bénite (Présence de monsieur le Maire)**

- **Moyens financiers des écoles**

L'équipe enseignante se questionne sur les dotations financières de la mairie suite à la fusion entre Oullins et Pierre-Bénite. Les 2 villes ne fonctionnaient pas de la même manière en ce qui concerne les crédits et les subventions alloués aux écoles : les dotations à Oullins étaient très affinées, alors qu'elles étaient plus globales à Pierre-Bénite.

→ Cette année : mêmes moyens financiers que les années précédentes.

Madame Vallon d'Auvergne assure que l'harmonisation se fera au plus haut des deux communes, mais pas avant 2025. Un groupe de travail avec un panel de directeurs d'école sera mis en place afin de déterminer la méthode d'harmonisation et de répartition des budgets.

- **Moyens humains des écoles (ATSEM / ETAPS / intervenants musique)**

Les réorganisations et les différences de fonctionnement entre les 2 villes vont demander aux ETAPS et intervenants musique de l'ancienne ville d'Oullins, d'élargir leur secteur. Les enseignants de l'école craignent que les interventions oullinoises soient diluées dans la nouvelle ville d'Oullins-Pierre-Bénite, tout comme l'accès aux différentes structures de la ville, comme la piscine par exemple (le nombre de classe d'Oullins à aller à la piscine est plus importants, les élèves de Pierre-Bénite se déplaçaient à la piscine de Brignais). Mme Vallon Dauvergne précise à nouveau que la fusion a été faite pour mieux et pas pour faire moins.

Le temps de travail des ATSEM sera certainement harmonisé aussi. Aussi, aujourd'hui la ville d'Oullins essaye de remplacer au bout de 2 jours d'absence et si elle est en mesure de le faire, elle remplace dès le 1<sup>er</sup> jour. La ville de Pierre Bénite remplace les ATSEM au bout de 7 jours d'absence.

Le temps de travail des ATSEM reste un vaste chantier qui doit prendre en compte la fatigabilité de la profession : 10h par jour face au groupe élèves est exténuant. Le temps de garderie du soir est stressant, beaucoup d'enfants sont à gérer (environ 60 à 70 enfants) pour seulement 3 adultes. Les ATSEM doivent aussi faire le ménage de deux classes en fin de journée, contre une seule avant. Elles n'ont plus le temps d'aider les enseignants à préparer le travail pédagogique. Leur message à la mairie : « Ménagez-nous s'il vous plaît ! ».

M. Borel soulève le point de vigilance sur le temps de travail différent entre Oullins et Pierre Bénite.

- De la même manière que les dotations financières, les moyens humains n'ont pas encore changés. A l'avenir, les temps d'accueil entre Oullins et Pierre Bénite vont être harmonisés.

M. Morel espère que le taux d'encadrement du périscolaire évolue (organisation type centre de loisir). Deux postes de coordinateur d'enfance vont être créés. Le projet pour le périscolaire est de recruter et fidéliser en proposant des postes attractifs, en mettant le personnel dans des situations confortables.

Nouveauté : 3 managers de proximité seront alloués aux écoles afin d'accompagner au mieux le personnel municipal et le lien avec les écoles.

Une hypothèse est avancée : que le périscolaire à Oullins devienne payant (il l'est déjà à Pierre-Bénite).

Point de vigilance pour la piscine : il est difficile d'intégrer les classes de Pierre Bénite car les créneaux ne sont pas extensibles...

Cantine : Pierre-Bénite bénéficie d'une cuisine centrale. Celle-ci ne peut pas répondre aux besoins des écoles d'Oullins mais les structures Petites Enfances, Sénior et Centre de Loisirs seront alimentés par cette cuisine centrale.

Plusieurs pistes sont étudiées en partenariat avec la Métropole pour les cantines oullinoises, notamment sur l'agrandissement de la cuisine centrale de Pierre-Bénite.

## 2 / Questions à Monsieur le Maire : sécurisation de la sortie d'école / alerte intrusion

### • Sécurité

**Le plan Vigipirate est repassé en niveau 2 depuis mi-janvier. Serait-il possible de revenir à la situation antérieure et d'ouvrir le portail de la cour de l'école à 17h pour que les enfants jouent ?**

- M. Borel précise que le plan Vigipirate est passé du niveau « Urgence attentat » au niveau « Vigilance attentat ». La différence se fait sur le contrôle visuel des sacs qui est réalisée seulement pour les personnes inconnues à l'école. Une vigilance doit être conservée sur les attroupements aux abords des écoles. La décision revient à la mairie responsable du temps après 16h30.
- Mairie : Il existe un problème de sécurité pour les enfants au périscolaire entre 17h00 et 18h00 si la cour est ouverte (un seul espace avec deux types de public).
- M. Borel : C'est important que les habitants du quartier et les enfants s'approprient cet espace en dehors des horaires d'ouverture de l'école.
- Parents élus : jusqu'à présent la grande cour n'a jamais été utilisée par le périscolaire entre 17h et 18h.

(PS : Depuis la tenue du conseil d'école le plan vigipirate est repassé au niveau « Urgence attentat »)

Fête du Printemps en maternelle : cette année pas de défilé dans la rue pour des questions de sécurité, cela se fera dans la cour élémentaire.

### • Circulation

**Des actions de sensibilisation ou verbalisation sont-elles prévues par la police municipale pour faire respecter le nouveau sens unique devant l'école et les incivilités (dépose minute sur les passages piétons, stationnement sur les trottoirs) ?**

Précision des parents élus : les incivilités étaient déjà nombreuses bien avant le changement de circulation (une mère d'élève s'était d'ailleurs faite renversée l'année dernière sur le parking de l'école élémentaire alors qu'elle attendait son enfant).

- Mme Vallon d'Auvergne s'engage à faire remonter ces constats à la police municipale.

- **Exercice intrusion**

*Quels sont les résultats ? Est-ce que les problèmes d'alarme et de télécommande ont été réglés ?*

- M. Borel explique que l'alarme a été entendue de presque tous, mais elle était attendue. Le volume de l'alarme est bien trop faible dans la classe de Mme Secrétaire au rez-de-chaussée ainsi que pour les classes de Mme Usclade, Mme Bessière et Mme Lecomte au 1<sup>er</sup> étage.  
Les élèves ont tous été calmes et sereins au cours de cet exercice d'alerte intrusion.
- La problématique du déclenchement de l'alerte persiste : l'alerte ne peut être donnée que du bureau du directeur. Ce n'est pas le lieu le plus logique et le plus pratique pour déclencher l'alerte. Effectivement, il reste indispensable dans le bureau, mais au moins 2 autres points sont nécessaires à l'entrée du bâtiment côté élémentaire et maternelle. **Dans l'idéal il faudrait pouvoir la déclencher à l'aide de télécommandes à replacer sur un socle près des deux portails après leur fermeture le matin.**  
L'école bénéficie d'une alarme intrusion, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des autres écoles. Faisons en sorte de la rendre efficace !
- Mme Vallon d'Auvergne explique qu'elle demande depuis 3 ans aux Services Techniques (ST) de s'occuper de ce sujet. Une réunion est prévue la semaine prochaine avec les ST pour prévoir ces travaux pendant l'été.

- **Végétalisation de la cour élémentaire**

Les parents élus et l'école sollicite à nouveau la Mairie sur la végétalisation de la cour : quels projets à court terme ?

- Mairie : le problème c'est que cette cour sert aussi de parking pour le marché.
- M. Borel insiste pour que soient plantés 3 ou 4 arbres dans la cour, sans gêner les places de parking pour le marché du samedi et de remplacer les arbres morts sur les îlots.

### **3 / Projet JO Paralympiques**

L'école a eu la chance d'être sélectionnée pour obtenir des entrées aux JO paralympiques ainsi que des billets SCNCF à tarif préférentiel.

Deux jours de sorties seront prévus pour les classes de CM1 et CM2 de l'année prochaine, pendant le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour de la rentrée. 2 groupes seront constitués (différents des groupes classes) afin que chaque enfant parte en sortie sur une journée, accompagné d'un enseignant de CM2, de CM1 et de CE2 (qui connaissent bien les nouveaux CM1).

Toute l'organisation de la sortie et de l'organisation à l'école pendant ces 2 jours doit être prévue avant la fin de l'année.

M. Borel a déjà demandé 1 ou 2 remplaçants les 2 premiers jours de la rentrée pour les classes de CE2 afin de permettre aux enseignantes de ce niveau de faire partie de l'équipe d'encadrement de la sortie. Les AVS, qui connaissent bien les élèves, participeront également à la sortie.

#### **Organisation logistique :**

Les trains ont été réservés et le nombre de places achetées sera à ajuster au mois de juin en fonction des effectifs. Le rdv se fera à la gare de Perrache.

#### Lundi 2 septembre :

5h50 (Perrache) > 8h14 (Gare de Lyon) / 15h52 (Gare de Lyon) > 18h14 (Perrache)

#### Mardi 3 septembre :

8h50 (Perrache) > 11h (Gare de Lyon) / 18h26 (Gare de Lyon) > 20h36 (Perrache)

2 réunions avec les parents auront lieu afin de préparer cette sortie : l'une dernière quinzaine de juin et l'autre fin août, avant la rentrée 2024.

Les familles des CE2 et CM1 de cette année devront fournir au mois de juin une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile et en individuelle accident valable pour septembre 2024.

## 4 / Gestion de l'argent de l'école / Mécénat

### • Financement des projets

*Au dernier conseil d'école, il a été évoqué un excédent de 10 000 € sur le compte de l'OCCE. Comment sera utilisé ce surplus pour l'année 2023-2024 ?*

*La demande de mécénat fait état d'un manque de 4 000 €, est-ce que l'excédent pourra être utilisé pour combler ce manque ?*

**Coût total des projets :** 24 773 euros

**Participation en % :**

- Subventions Mairie ordinaires : 13 %
- Don des représentants des parents d'élèves : 23%
- Financement des familles de chaque projet (coopérative scolaire) : 36 %
- Reste à financer 28 % (7000 euros)

L'école possède un excédent budgétaire de 10 000 € dû aux dépenses non effectuées pendant la période COVID et les restes de la coopérative non dépensés ces dernières années.

- ➔ M. Borel estime que le choix d'utiliser cet excédent de 10 000 € pour le projet de JO Paralympique n'est pas correct vis-à-vis de l'ensemble des élèves de l'école. Soucieux de l'usage de l'argent public, cet excédent sera investi dans du matériel durable répondant à un besoin sur plusieurs années (matériel de sport coûteux, changement de manuels scolaires...).
- ➔ Parents élus : attention, ce sont les élèves dans les grandes classes de l'école qui ont subi la période COVID à l'école, donc ça serait juste d'utiliser rapidement cet excédent budgétaire rapidement, avant qu'ils quittent l'école.
- ➔ Enseignants : Les JO Paralympiques sont un projet extraordinaire qui nécessiterait une subvention exceptionnelle de l'école (OCCE). M. Borel prévoit d'utiliser 3500 € de l'excédent si les autres pistes de financement (mécénat) ne donnent rien.
- ➔ Mme Vallon d'Auvergne : la mairie abonde sur les 3500 € qui restent à financer (subvention exceptionnelle) pour la sortie aux JO Paralympiques.

Demande de subvention exceptionnelle pour la classe verte (CE1/CE2/ULIS)

- ➔ Mme Vallon d'Auvergne et M. Morel indiquent que beaucoup de classes vertes sont prévues cette année dans la commune, et que la mairie ne sera peut-être pas en mesure de verser une subvention supplémentaire pour ce projet.

**Parents élus : Est-il envisagé d'appliquer le quotient familial pour les projets des années à venir les plus importants, comme les classes vertes ?**

- ➔ Directeur et enseignants : Pour l'instant rien n'est envisagé concernant le quotient familial. Ce sont des informations à caractère personnel, ce n'est pas du rôle de l'équipe enseignante de les demander. Et cela peut être stigmatisant et intrusif. Néanmoins, les familles en difficultés peuvent se rapprocher de l'enseignant ou du directeur afin de trouver une solution.
- ➔ Les parents élus pensent que les parents en difficulté n'oseront pas forcément en parler.

**En règle générale, au sujet du financement des projets de l'école :**

- ➔ Parents élus : la volonté du directeur de favoriser les échanges parents d'élèves / enseignants pour mieux aider à financer les futurs projets (connaître en fin d'année les futurs projets) et une bonne idée. Une rencontre est à prévoir en mai 2024 pour faire le point.
- ➔ M. Borel : attention à ne pas trop se reposer sur les parents d'élèves car c'est chronophage pour ces derniers.
- ➔ Parents élus : les événements et ventes sont un moyen de créer du lien entre les parents et une bonne dynamique dans l'école.
- ➔ M. Borel : Mécénat en cours (aujourd'hui autour 3000 €).  
M. Beysseriat : le mécénat doit rester exceptionnel, ce n'est pas un fonctionnement normal que l'école publique demande aux entreprises privées une aide financière.

## 5 / Protocole pHARe (question représentants des parents d'élèves)

*Nous entendons beaucoup parler du harcèlement à l'école. Quelles sont les actions concrètement mises en place, quel est le comportement à adopter en tant que parent vis-à-vis de l'école ? Quels sont les rôles et devoirs de chacun ? Serait-il possible d'avoir des explications sur l'équipe pHARe mise en place pour gérer les situations difficiles.*

M. Borel explique : le protocole pHARe est une prolongation du travail quotidien mener par l'ensemble de l'équipe enseignante. C'est un outil mis à notre disposition afin de régler les situations conflictuelles pouvant être ou non de l'ordre du harcèlement.

L'équipe pHARe est composée de membres du RASED ne travaillant pas sur l'école. Cette équipe est une ressource pour la gestion de toutes les situations conflictuelles. Aussi cette équipe est amenée à travailler avec les élèves concernés afin qu'une prise de conscience de la situation conflictuelle puisse se faire. Un travail d'uniformisation des méthodes est mené par les directeurs de la circonscription depuis le début de l'année scolaire. C'est pour cette raison que vous avez reçu un mot avant les vacances, mentionnant la possibilité que votre enfant soit reçu dans le cadre du protocole pHARe.

### Rôle des parents d'élèves dans le protocole pHARe expliqué par M. Borel :

L'école suit les relations entre enfants de manière précise et régulière. Les situations conflictuelles entre eux font parties de l'apprentissage du vivre ensemble. Aussi, lorsque l'enfant aborde des situations conflictuelles à la maison, il est indispensable que **les parents amènent leur enfant à en parler à l'école, avec un adulte** (équipe enseignante ou membre du périscolaire). **Les situations conflictuelles doivent être réglées à l'école par les professionnels de l'école.** *Prendre l'initiative de régler le problème entre parents peut être source de conflits et ne permet pas le travail éducatif mené dans l'établissement.*

> Parents élus : ***Est-ce que ce même protocole est appliqué durant les temps périscolaire ?***

- ➔ M. Morel répond qu'il n'existe aucun outils ou clés de compréhension à ce sujet pour l'instant, mais qu'un travail avec l'école et le référent du périscolaire devrait se mettre en place afin de s'appuyer sur l'expérience et les connaissances de l'école. L'objectif : travail sur l'autonomie de l'enfant et le respect de l'autre.
- ➔ M. Borel : s'il s'agit d'un cas de harcèlement le protocole PHARE est déclenché y compris pendant le temps périscolaire.

## 6 / Questions diverses

### • Point sur les dates à venir

-Fête de l'école : 5 juillet 2024.

- ➔ Marie : s'adapte pour la garderie du soir pour ce jour (les parents d'élèves feront une demande officielle pour que la garderie se termine exceptionnellement à 17h00)
- ➔ Enseignants : trouvent cette date non pertinente (dernier jour d'école)
- ➔ Parents élus : la date est la seule qui convenait pour s'assurer de disposer du matériel nécessaire pour le bon déroulement de la fête. L'hypothèse de la faire un mardi soir n'est pas retenue car le lendemain le centre social utilise l'école, ce qui obligerait les parents à rester tard dans la nuit à attendre que les friteuses refroidissent.

-Jules Ferry a des Talents : 6 avril

-Boum maternelle : samedi 4 mai 2024

-Vide-greniers : dimanche 26 mai 2024 => nous sommes dans l'obligation de reporter la date car cela tombe le week-end de la fête de l'iris (impossibilité d'emprunter le matériel de la mairie).

- **Journal de l'école « le P'tit Ferry »**

Relance du journal avec une petite équipe de parents d'élèves (Lucie Bardalou, Lucie Rebour Mangin, Laure Vallade, Adeline ? avec l'aide Vanessa Grimault et Maud Riemann).

Les parentes demandent officiellement aux enseignants de participer aux prochains numéros. Idées d'articles à écrire avec les élèves : sortie théâtre, sortie vélo, JO, classe verte, rencontre d'athlète...

Le prochain numéro est prévu pour fin mars, un second cette année devrait être publié fin juin.

**Contact : [communication.julesferry@gmail.com](mailto:communication.julesferry@gmail.com)**

- **Risque de fermeture de classe**

Il a été acté en commission paritaire au mois de janvier 2024 une fermeture de classe à l'école maternelle. En effet, la baisse de la natalité dans les années COVID entraîne pour la rentrée prochaine une baisse des effectifs prévus en classe de PS à la rentrée prochaine.

Début juin, les décisions sont réactualisées en fonction des effectifs réels. Aussi, il est important que les familles qui vont inscrire leur enfant en PS l'année prochaine réalisent l'inscription au plus tôt. Les inscriptions ont démarré en Mairie et se terminent fin avril.

- Les parents élus : proposent que la mairie communique davantage sur le risque de fermeture de classes.
- Communication des parents d'élèves pour défendre l'école publique.